

Compte-rendu du conseil municipal du 23 juin 2009

Absents : Mme Birlouez ; Mr Bretillon, Mme Grapin ; Eric Baulot

URBANISME

1. Vente de terrain Mont Drejet

✓ *Vote à l'unanimité*

2. Etude de l'approche environnementale de l'urbanisme

Pour un montant de 23 000 € qui pourrait être subventionnée, selon Mr Guyenot à environ 70%.

- Patrick Marion demande ce qu'est réellement une approche environnementale d'un PLU et qu'y a-t-il de plus que ce qu'il y avait avant.

Réponse très générale de Mr Guyenot

- Michel Neugnot estime qu'une telle étude ne tient pas compte du travail déjà effectué par l'ancienne municipalité.

✓ *4 votes contre (Neugnot-Lasnier-Marion-Chaumet)*

3. Aérodrome

Une convention a été signée entre la ville et la direction générale de l'aviation civile

✓ *Vote à l'unanimité*

4. Achat de terrain à Mme Grosperin et Mr Blanc (au bas des escaliers de la Poterne)

1^{ère} estimation des domaines en 2003 : 13700€(terrain + bâtiment vétuste)

Pour des raisons de sécurité, démolition de la maison qui s'était en partie éboulée sur la voie publique. Coût pour la commune environ 4000€, somme qui n'a pas été réclamée au propriétaire.

Nouvelle estimation des domaines en mars 2009 : 11280€

Mr Guyenot décide néanmoins d'acquérir les parcelles à 13700€

Soit une perte de 6400€ (4000€ pour la démolition + 2400€ pour ne pas avoir retenu l'estimation la plus récente).

✓ *4 votes contre (Neugnot-Lasnier-Marion-Chaumet)*

5. [Pass-Foncier – Vente de terrains au CILCO](#)

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour

6. [Réhabilitation de logements communaux \(rue J. Vatout, anciens logements ATAC\)](#)

Logements à usage locatif social

✓ *Vote à l'unanimité*

FINANCES

7. [Pour la 2ème fois en trois mois après le vote du budget : Décision modificative budgétaire](#)

✓ *4 votes contre (Neugnot-Lasnier-Marion-Chaumet)*

8. [Décision modificative Budget UDM – CAT](#)

✓ *Vote à l'unanimité*

9. [Vacations funéraires](#)

- Mme Chaumet demande ce qui a changé.

Mr Arnalsteen répond que c'est une augmentation des tarifs qui passent de 16 à 25 euros, les horaires sont inchangés

✓ *Vote à l'unanimité*

PERSONNEL COMMUNAL

10. Recrutement d'un ingénieur territorial principal pour besoin « occasionnel » - (1er recrutement le 01/11/2008), recruté au 9ème échelon

- Patrick Marion demande si l'agent est en place oui ou non ; dans ce cas, il ne s'agit pas d'un recrutement mais d'un renouvellement.
 - Mr Neugnot constate : «non seulement, on paie la personne, mais en plus on paie les études». Au départ, lorsque le poste a été créé, c'était pour éviter d'avoir recours à un bureau d'études (23 000€d'étude votée au n°2).
- ✓ 22 votes pour – 4 contre (Neugnot-Lasnier-Marion-Chaumet)

11. Recrutement d'un chargé de développement économique

Niveau de rémunération non indiqué.

Une fois de plus augmentation de la masse salariale.

- Michel Neugnot estime qu'une commune de l'importance de Semur-en-Auxois n'a pas vocation à créer un tel poste.
- ✓ 22 votes pour et 4 contre (Neugnot-Lasnier-Marion-Chaumet)

12. Recrutement d'un adjoint de 2ème classe à temps non complet (14 heures mensuelles) – 1er échelon

Selon Mr Guyenot, nécessité de recruter un agent à temps non complet pour la distribution de l'information écrite de la commune.

- Réaction du groupe « Accueillir et bien vivre à Semur » : Curieuse façon de prétendre défendre le service public de la Poste.
- ✓ 21 votes pour, 5 voix contre (Neugnot-Lasnier-Marion-Chaumet-Sadon)

13. Remboursement de frais d'assurance à un agent communal assurant fonctions régisseur de recettes (89 euros)

✓ Remboursement voté à l'unanimité

CULTURE – SPORT – TOURISME

Énumération des résultats des Fêtes de la Bague

TRAVAUX

14. Assainissement – réhabilitation de réseaux – 3ème tranche (bassin d'orage rue des Vaux)

Le présent avenant représente 0,95% du montant du marché initiale, soit 5766€

✓ 25 voix pour, 1 abstention (Sadon)

15. Aménagement du centre ville

Mr Guyénot demande de valider le projet de fiche-action concernant l'aménagement du centre ville.

- Selon notre groupe, ce nouveau projet ne s'inscrit pas dans le développement durable puisqu'il favorise plus le passage de véhicules au détriment des piétons .

✓ 21 voix pour, 4 votes contre, 1 abstention

16. Entretien des espaces verts du SDIS

(10m x 0,40m = 4m²)

- Notre groupe considère qu'il est ridicule de passer une convention pour un entretien qui se faisait par entente tacite (via agent Espaces verts).

✓ 22voix pour, 4 abstentions

AFFAIRES SCOLAIRES

17. Fixation des tarifs cantine-garderie année 2009-2010

Mme Perrot propose une nouvelle grille de tarifs où il ressort une augmentation des tarifs pour les semurois et une diminution pour les extérieurs.

- ✓ 19 voix pour, 6 voix contre (Roby-Lenoir – Neugnot – Lasnier – Marion – Chaumet - Sadon) et 1 abstention (Bréon)

18. Revenu minimum étudiant – modification du règlement

- Nous sommes contre cette délibération qui donne la compétence au CCAS, alourdissant leur charge de travail sans avoir augmenté leurs crédits lors du vote du budget.
- ✓ 22 voix pour, 4 voix contre (Neugnot-Lasnier-Marion-Chaumet)

Points supplémentaires ajoutés à l'ordre du jour non communiqués dans les temps aux conseillers d'opposition

19. Garantie par la commune d'un prêt social de location – accession (PSLA)

- ✓ Vote à l'unanimité

20. Crématorium – vente de terrain à la communauté de communes du Sinémurien

Le dossier revient une 2^e fois en conseil municipal.

Petit rappel historique : Dans un premier temps la commune abandonne à la communauté de commune sa compétence en matière d'installation de crématorium.

Forte de cette décision, la commune d'Epoisses propose un terrain à titre gracieux. Le projet de crématorium, installation de service public rentable pour la collectivité, quitte alors le territoire de notre commune.

Alors que faire pour le récupérer sur notre territoire ?

Alors qu'il était encore possible, de reprendre la compétence abandonnée, la commune décide, contre nos conseils, de donner le terrain qu'elle aurait vendu 48 000 € (4000 m² à 12 €) si elle avait conservé cette compétence.

Il aurait été plus profitable pour Semur-en-Auxois de conserver la compétence et de conduire elle-même ce dossier. Quel gâchis !

- ✓ 19 voix pour, 4 voix contre (Neugnot-Lasnier-Marion-Chaumet), 3 abstentions (Bréon, Roby-Lenoir-Sadon)

21. Sirtava (programme des travaux 2009-2013)

Entretien des berges de l'Armançon

- ✓ Vote à l'unanimité

**Michel Neugnot, Patricia Lasnier, Patrick Marion,
Valérie Chaumet, Eric Baulot**

Accueillir et bien vivre à Semur-en-Auxois – 23 rue du Bourg-Voisin – 21140 Semur-en-Auxois

Courriel : neugnot-michel@wanadoo.fr ou accueilliretbienvivre@gmail.com